

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DU 23 OCTOBRE 2015

Président: Monsieur GIROT Thierry,

Présents: Mesdames et Messieurs GIROT Thierry, GIRAUD Fabien, VALETTE Michel, COURTAULT Joëlle, CURINIER Maria Isabel, EYMARD Frédéric, FAURE Monique, MAGALDI Bernadette.

Absents excusés: Mesdames CHAMBARD Chantal, CHANUT Nathalie et Monsieur CHAUSSINAND Laurent, (pouvoirs).

La séance du Conseil Municipal est ouverte à 18 heures.

Désignation du secrétaire de séance: Mme CURINIER Maria Isabel est désignée secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu conseil du 10 septembre 2015 : approbation à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR:

- 1) Captages: bureau d'études pour la maîtrise d'œuvre partielle des travaux, adoption du projet et demande de subventions,
- 2) Subventions communales aux associations,
- 3) Autorisation des poursuites par le Trésor Public,
- 4) Intercommunalité: point sur le schéma départemental de coopération intercommunale,
- 5) Éclairage public: réflexion sur son évolution future, présence du SDE07
- 6) Questions diverses.

Avant de traiter l'ordre du jour Monsieur Thierry GIROT, Maire, à demandé une minute de silence à l'assemblée en mémoire des 43 victimes, décédées le jour même, lors de l'accident de la route (autobus-camion) à Puisseguin (Gironde).

1) Captages: bureau d'études pour la maîtrise d'œuvre partielle des travaux, adoption du projet et demande de subventions,

Monsieur le Maire rappelle que, pour faire suite à la **Déclaration d'Utilité Publique** de mise en conformité des captages d'eau potable qui sera prononcée pour la fin de l'année 2015, il est nécessaire de préparer la phase de réalisation de ces travaux dont le coût est estimé à 250,000,- €, HT.

Monsieur le Maire propose que la mission de maîtrise d'œuvre partielle soit confiée au bureau d'études RCI (Rhône Cévennes Ingénierie) qui a déjà assisté la commune dans les procédures administratives. Le Conseil Municipal, après délibération et vote à l'unanimité, confirme la décision de confier les travaux de mise en conformité, des captages de Gerland, l'Eysse et Lanteyron, pour un montant de 9.962,50 € HT, sur une base de travaux de 250.000,-€ HT.

D'autre part, le Conseil Municipal, après délibération et vote à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à demander les subventions, les plus élevées possible, aux services de l'Agence de l'Eau et du Département pour ces travaux sur les trois captages dans le cadre du contrat «Ardèche Terre d'Eau 2015-2017».

2) Subventions communales aux associations,

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder au vote des subventions communales 2015. Après délibération le Conseil Municipal vote (avec deux abstentions):

AMICALE DES SAPEURS POMPIERS.....	200,- €
LES BONS VIVANTS	200,- €
SOCIETE DE PECHE CANTONALE.....	80,- €
SOCIETE DE CHASSE ARCENS	200,- €
UNION CANTONALE DES ANCIENS COMBATTANTS	70,- €
FNATH (Association des accidentés de la vie).....	35,- €
LES RESTAURANTS DU CŒUR.....	70,- €
ARCADE	250,- €
LA PREVENTION ROUTIERE.....	50,- €
LES CAVALIERES D'ARCENS.....	200,- €
DE L'OMBRE A LA LUMIERE.....	250,-€
L'AGE D'OR.....	100,-€
RENCONTRES ENCHANTEES.....	50,-€

3) Autorisation des poursuites par le Trésor Public,

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal l'intérêt à accorder une autorisation permanente de poursuites au Directeur des Finances Publiques aux fins de procéder au recouvrement de diverses créances. L'ensemble des membres du Conseil Municipal décident de revoir plus précisément tous les éléments avec des précisions complémentaires pour le prochain conseil municipal du 4 décembre.

4) Intercommunalité: point sur le schéma départemental de coopération intercommunale,

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Préfet faisant état de ses propositions sur le nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI).

Au vu du travail accompli et le temps passé, depuis plus de deux ans, pour la mise en œuvre de la Communauté de Communes Val'Eyrieux, portant notamment sur le développement de la stratégie touristique et culturelle englobant la totalité des 34 communes. Monsieur le Maire précise l'incohérence de périmètre par rapport au SCOT Centre Ardèche, dont la prescription a été établie en date du 1er Octobre 2015.

Monsieur le Maire propose de maintenir dans son intégralité le périmètre de la Communauté de Communes de Val Eyrieux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un refus quant à la proposition du SDCI 2015 et demande à Monsieur le Préfet de garder l'unité territoriale de la Communauté de Communes de Val'Eyrieux en l'état des 34 communes.

5) Éclairage public: réflexion sur son évolution future, présence du SDE07,

Une réflexion sur l'opportunité ou pas d'éteindre l'éclairage public une partie de la nuit est engagée. Monsieur Yann CHANTIN, technicien au SDE07, est venu apporter des précisions sur ce sujet. Les aspects financiers, juridiques et techniques ont été abordés et la réflexion reste ouverte.

Questions diverses,

a) Madame CURINIER propose au conseil de louer des jeux éducatifs pour le temps périscolaire, le mardi en salle de bibliothèque. Ils seront loués auprès du magasin l'Instant Jeux de St Martin de Valamas. D'autre part l'ATSEM (Assistante Maternelle) de l'Ecole Communale a transmis une demande à Monsieur EYMARD d'achat de jeux divers. Cette demande sera étudiée.

b) Une réflexion sur la sécurisation des arrêts des bus scolaires est en cours avec l'aide des services du Département.

Rappel des dates à retenir:

- **le 11 novembre** la cérémonie de mémoire aura lieu au monument aux morts, elle sera suivie d'un vin d'honneur en salle du Conseil,

- **les 6 et 13 décembre** élections Régionales,

- prochaine réunion du Conseil Municipal **le 4 décembre 2015** à 18 h.

La séance est levée à 20h 30.

M. le Maire,
GIROT Thierry